

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
TOURISME**

OBSERVATOIRE
—
**DU TOURISME
FLUVIAL**

BILAN 2023
AVRIL 2024

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2023

1 400 km de voies navigables

Une offre fluviale toujours dominée par les coches de plaisance en termes de nombre de bateaux, et par les paquebots fluviaux en termes de capacité de passagers.

Après 3 années de repli dû à la pandémie, la fréquentation de la filière repart à la hausse en 2023 avec un retour très marqué des clientèles étrangères et notamment les clientèles « lointaines ». La clientèle française qui était en nette augmentation en 2021 retrouve son niveau de 2019.

5 849 contrats enregistrés en 2023. La part des clientèles françaises et étrangères qui avait été inversée (respectivement 70% et 30% en 2021) retrouve sa répartition de 2019 avec plus de deux tiers de fréquentation étrangère.

La fréquentation des péniches-hôtels poursuit la hausse entamée en 2022, 10 péniches supplémentaires ont navigué en 2023. Les étrangers restent la clientèle quasi exclusive de ce type de prestation puisqu'ils représentent 94% des passagers transportés.

Avec 839 escales, la fréquentation des paquebots fluviaux est en légère baisse par rapport à 2022. Ce mode de pratique en groupe avait été particulièrement impacté en 2020 et 2021 par la pandémie et avait retrouvé en 2022 son niveau de fréquentation de 2019.

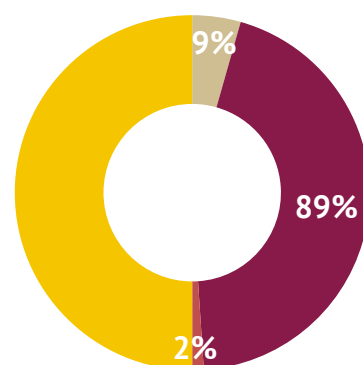


431
bateaux



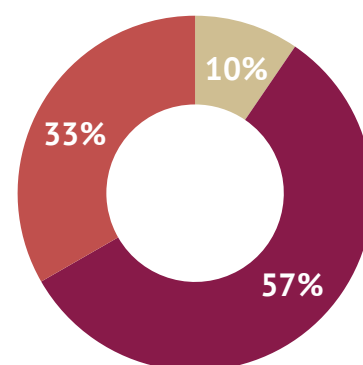
4 019
lits

Répartition de l'offre par type de bateau



■ Coches de plaisance
■ Paquebots fluviaux
■ Péniches-hôtels

Répartition du nombre de lits par type de bateau



■ Coches de plaisance
■ Paquebots fluviaux
■ Péniches-hôtels

ACTIVITÉ DES COCHES DE PLAISANCE

2023 : Les répondants à l'enquête enregistrent 5 849 contrats pour 377 bateaux habitables.

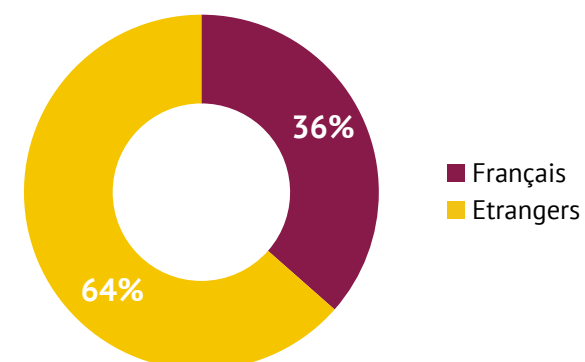
En 2023 l'offre de location de bateaux habitables s'établit à 384 unités soit 58 de plus qu'en 2022. Les quatre opérateurs nationaux (Le Boat, Locaboat, les Canalous et Nicols) restent les premiers exploitants.

La clientèle étrangère redevient majoritaire pour la première année post COVID avec 64% de la fréquentation et 3 732 contrats. 58% des étrangers sont européens et 42% proviennent de marchés «lointains».

Les loueurs ayant répondu à l'enquête jugent globalement la saison difficile. Plusieurs raisons sont citées tel que l'impact néfaste de la médiatisation des risques la sécheresse, le manque de service autour des voies d'eaux en Bourgogne, et les mauvaises conditions de navigation (sécheresse, plantes invasives, grèves). Ils abordent la saison avec inquiétudes mais espérance.

2023
5 849
CONTRATS ENREGISTRÉS
PAR LES RÉPONDANTS
À L'ENQUÊTE

Répartition des clientèles



■ Français
■ Etrangers

ACTIVITÉ DES PAQUEBOTS FLUVIAUX

2023 : 839 escales enregistrées, soit 22 de moins qu'en 2022 (-3%).

La flotte qui sillonne le bassin Rhône-Saône est composée de 9 bateaux soit 2 de plus qu'en 2022.

Ces bateaux peuvent accueillir de 50 à 190 personnes.

Ils ont effectué 839 escales dans 6 ports (Saint-Jean-de-Losne, Chalon-sur-Saône, Tournus et Mâcon) soit 3% de moins qu'en 2022.

2023
839
ESCALES COMPTABILISÉES
SOIT
-22
PAR RAPPORT À 2022
(-3%).

Répartition des escales par ville

| VILLE/PORT | NOMBRE D'ESCALES EN 2023 | ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2022 |
|----------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Saint-Jean-de-Losne | 11 | -48% |
| Seurre | 0 | -100% |
| Chalon-sur-Saône (3 ports) | 312 | -2% |
| Tournus | 179 | +1% |
| Mâcon | 337 | -2% |

Coches de
plaisance

Péniches-
hôtels

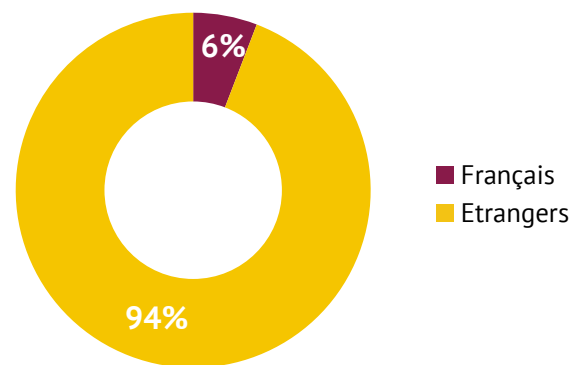
Paquebots
fluviaux

ACTIVITÉ DES PÉNICHES-HÔTELS

5 488 passagers ont été transportés en 2023 sur les 30 péniches hôtels navigants dans la région ayant répondu à l'enquête.

39 péniches hôtels ont navigué en Bourgogne-Franche-Comté (Canal de Bourgogne, Canal du Nivernais, Canal de Briare, Canal latéral à la Loire, Saône, Yonne) soit 10 de plus qu'en 2022. Plus de 90% de la clientèle est étrangère et parmi eux 80% proviennent de marchés « lointains » (essentiellement USA). Les professionnels sont globalement satisfaits de la saison 2023 mais déplorent tout de même des difficultés liées au manque d'eau et à la sécheresse. Ils sont majoritairement confiants pour la saison 2024 au regard des réservations enregistrées.

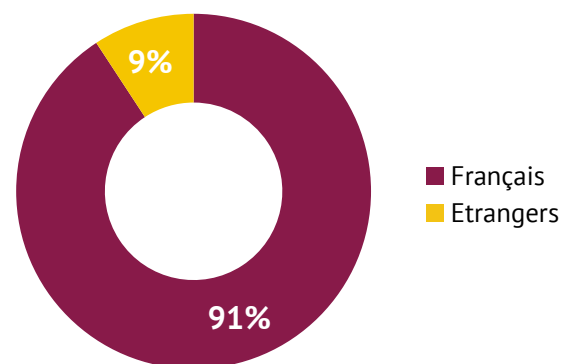
Répartition des clientèles



ACTIVITÉ DES BATEAUX-PROMENADES

Les 14 bateaux promenades ayant répondu à l'enquête ont transporté 88 127 passagers 91% d'entre eux sont français. Les répondants sont globalement satisfaits de la saison 2023 avec le retour de la clientèle « groupe » et sont confiants pour la saison 2024.

Répartition des clientèles



2023
5 488
PASSAGERS
TRANSPORTÉS

*Données issues des prestataires ayant répondu à l'enquête.

2023
88 127
PASSAGERS
TRANSPORTÉS

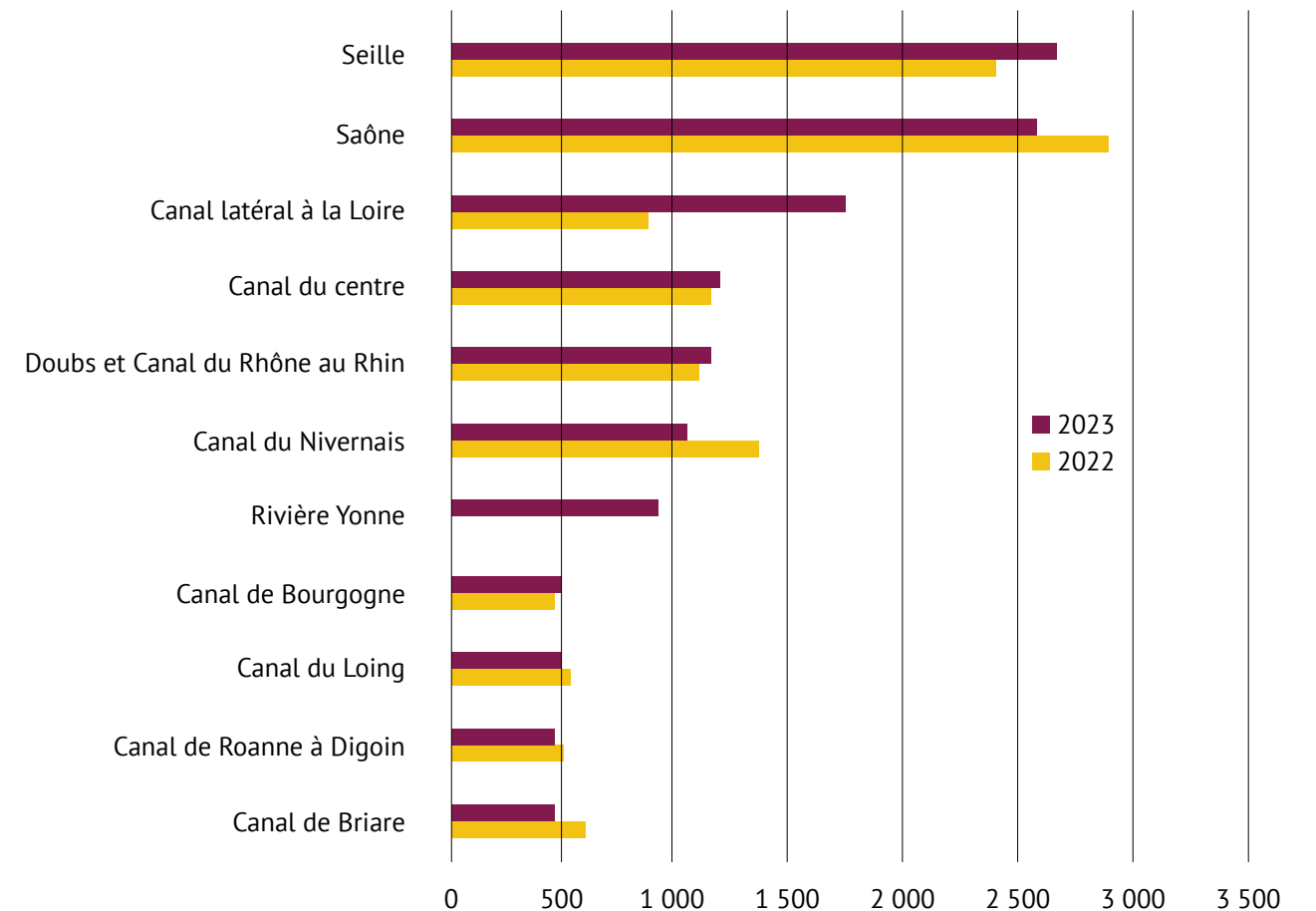
*Données issues des prestataires ayant répondu à l'enquête.

FRÉQUENTATION DES VOIES NAVIGABLES PASSAGES AUX ÉCLUSES

Après deux années de baisse, le nombre de passages aux écluses est en augmentation de 1% en 2023, soit 14 passages de plus en moyenne par voie d'eau.

A part le Canal Latéral à la Loire qui enregistre une diminution par rapport à 2021, toutes les voies navigables de la région enregistrent une hausse de la fréquentation pour 2022.

2023
1 012
PASSAGES
EN MOYENNE
PAR VOIE D'EAU
+1%
DE PASSAGES
AUX ÉCLUSES



GLOSSAIRE

Bateau-promenade (BP) : bateau aménagé pour transporter des personnes autres que l'équipage ou le personnel de bord. Ils peuvent être équipés d'une cuisine et sont alors qualifiés de bateau-promenade avec restauration (BPR). Sont donc exclus de cette catégorie « restauration » les bateaux proposant, de manière ponctuelle, la restauration par un traiteur par exemple, car ils ne sont pas équipés d'une cuisine et d'une salle de restaurant.

Péniche-hôtel (PH) : bateau à passagers proposant des croisières dont la capacité est inférieure ou égale à 50 places (en moyenne, ces bateaux proposent 12 places). Les bateaux dont la capacité est supérieure à 50 places sont appelés paquebots fluviaux (PF).

Paquebot fluvial (PF) : bateau à passagers proposant des croisières avec hébergement, dont la capacité en passagers est d'environ 150 personnes. Ainsi, de par leur taille (la longueur moyenne est de 110 mètres), les paquebots fluviaux naviguent exclusivement sur les voies d'eau de grand gabarit que sont les axes Rhin-Moselle, Seine-Oise, Rhône-Saône, Garonne-Dordogne et Loire. Les séjours à bord de paquebots fluviaux, d'une durée d'une semaine généralement, alternent navigation et excursions permettant la découverte du territoire.

Coche de plaisance : bateau de location d'une longueur comprise entre 5 et 15 mètres. On distingue les locations habitables (LH) des locations non habitables (LNH). Les locations habitables proposent des séjours de plusieurs jours. Les locations non habitables se louent à l'heure, la demi-journée ou la journée. Il peut s'agir de bateaux électriques de plus de 5,5 m avec une motorisation supérieure à 9,9 cv. Les locations non habitables en plan d'eau fermé ne sont pas recensées dans la flotte



POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Fanny TESSUTO

Tel. 03 80 280 284

f.tessuto@bfctourisme.com

L'Observatoire Régional du Tourisme dispose de résultats plus détaillés (par activité, par département).

Pour télécharger ce document : <http://pros.bourgognefranche-comte.com>

Un grand merci aux prestataires touristiques de Bourgogne-Franche-Comté pour leur participation à cette enquête !
On compte à nouveau sur vous pour la nouvelle enquête début 2025.

Source : Bourgogne-Franche-Comté Tourisme - Voies Navigables de France – enquête 2024